

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2007

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 50

présenté par
M. Hamelin,
rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 9

Dans l'alinéa 16 de cet article, substituer aux mots :

« d'expression originale française et européenne »,

les mots :

« européennes et d'expression originale française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.